



Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Nouveauté
- * Compte rendu du Conseil municipal
- * Compte rendu des manifestations
- * Manifestations
- * Etat civil

JUIN 2009 n° 156

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9 h - 11 h 45	
Jeudi	14 h 17 h 45	
Vendredi	9 h 11 h 45	
Samedi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45



**NOUVEAU
A ST BARTHELEMY**

Ouverture le 4 juillet ,

Centre Commercial du SUZON (à côté de Flash)
**D'un magasin de jouets enseigne « JOUPI »,
d'une surface de 250 m2.**

Nos clients pourront y trouver des jouets pour tous les âges ainsi que de tous les styles.

Notre accueil le plus chaleureux vous sera réservé.

Ouverture : dimanche & lundi : 14H00 / 19H00
mardi au samedi : 9H00 / 12H00 – 14H00 / 19H00

Mensuel d'information communale de St Barthélemy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire



Avec l'été, voici venu le temps des repas en plein air avec la famille et les amis.

Ayez une pensée pour vos voisins qui n'apprécient pas forcément les effluves de votre barbecue...

Bonnes vacances à toutes et à tous

Maurice PELISSIER

Lancement des passeports biométriques

L'arrêté ministériel NOR : IOCD0909476A du 24 avril 2009 a fixé au 14 mai 2009 la date à laquelle les passeports biométriques seront délivrés dans le département de l'Isère. Cette décision impose de nouvelles dispositions dont une majeure : plus aucune demande de passeport ne pourra être prise en charge par la mairie de Beaurepaire.

Depuis le 14 mai 2009, l'arrêté préfectoral n°2009-03819 du 4 mai 2009 présente les communes détentrices des dispositifs de recueil de demandes de passeports biométriques. Seules ces communes seront habilitées à accueillir les demandes.

Les communes les plus proches de ST BARTHELEMY sont : La Côte Saint-André, Vienne et Roussillon.

Dorénavant, il faudra vous présenter dans l'une de ces trois communes pour renouveler ou faire votre passeport. Pour cela, il faudra vous munir des pièces suivantes :

- une copie intégrale de l'acte de naissance,
- deux photos d'identité,
- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire).
- un timbre fiscal, dont le montant varie :

* pour une personne majeure : 89€ si vous n'avez pas de photo d'identité - 88€ si photo fournie

* pour un mineur de plus de 15 ans : 45€ sans photo - 44 euros avec photos

* pour un mineur de moins de 15 ans : 20€ sans photo - 19€ avec photos.

Concrètement comment ça se passe ?

Toute la procédure devra se faire dans l'une des trois mairies de votre choix au moyen d'une station : la prise d'empreinte, la saisie du dossier et enfin la transmission informatique des données simultanément au fichier national en région parisienne. **Il convient d'anticiper toute demande, un délai d'un mois étant nécessaire pour obtenir ce nouveau passeport biométrique.**

Pour toute information complémentaire, contactez l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.



Élodie et Mylène vous accueillent
du mardi au vendredi de 9h00 à 18h00

Le samedi de 7h30 à 16h30
dans votre nouveau salon ambiance
« zen et nature »

Avec ou sans rendez-vous

L'atelier des nuances coiffure mixte, junior
Centre commercial suzon
38270 ST BARTHELEMY 04.74.84.77.55



DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de Mme Isabelle ROUSSILLON, coiffeuse, propriétaire du salon « Dédicace ».

Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

Le conseil après échange,

CONSIDERANT la continuité du service rendu à la population par les futurs repreneurs

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la titularisation au 1^{er} mai 2009 de Mme Béatrice PONTAL, adjoint administratif de 2^{ème} classe chargée de l'accueil du public.

Il explique qu'il y a lieu de réviser le nombre d'heures hebdomadaire effectué par cet agent afin d'intégrer les nouvelles tâches qui lui ont été imparties depuis son embauche.

Il propose de porter son temps de travail à 28 heures hebdomadaires à compter de la rentrée de septembre.

Le Conseil après délibération,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de maintenir la qualité du service public rendu aux usagers

FIXE à 28 heures hebdomadaires le temps de travail de Mme PONTAL

CHARGE le Maire des formalités administratives auprès de la bourse de l'emploi, du centre de gestion et de la CNRACL (Caisse de retraite).

DEMANDES DE SUBVENTION EVENEMENTIELLES

Fête de la pêche

Comme chaque année la société de pêche La truite de ST BARTHELEMY a organisé sa traditionnelle fête de la pêche.

A cette occasion M Jean LAQUET, actuel Président de l'association sollicite le Conseil pour l'attribution d'une subvention. Monsieur le Maire souligne le caractère pédagogique de cette manifestation, destinée à sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à la préservation du milieu aquatique.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE de prendre à sa charge la facture des truites qui ont été lâchées à l'occasion de cette journée, soit environ 310 euros.

Formafoot, tournoi international

Monsieur BECT expose au Conseil la requête de l'association formafoot concernant l'octroi d'une subvention à l'occasion du

tournoi international ayant eu lieu lors du week end de Pentecôte. Il propose au Conseil, la prise en charge des frais de restauration inhérents à la réception d'accueil des équipes étrangères le vendredi soir.

Il explique que des dispositions similaires avaient été adoptées l'année dernière, mais la facture n'ayant pas

été établie au nom de la Mairie celle-ci n'a pas pu être honorée.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après concertation,

PREND en charge la réception d'accueil des équipes étrangères à hauteur de 600 euros

DIT qu'une subvention exceptionnelle de 300 euros sera versée par la commune pour compenser en partie la charge financière supplémentaire supportée par l'association en 2008.

SALLE POLYVALENTE

Gratuité associations

Mme GUEDENET, adjointe, fait part au Conseil de la séance du 12 octobre 2006 lors de laquelle avaient été fixés les tarifs de location de la salle polyvalente, en opérant une distinction entre les associations organisant des festivités et celles ayant pour objet une pratique sportive hebdomadaire.

Elle propose que le principe de gratuité soit instauré pour toutes les associations du village sans aucune distinction.

Le Conseil après un long échange,

MAINTIEN la gratuité pour les associations sportives qui utilisent la salle polyvalente chaque semaine

RAPPELLE que la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement pour les associations à but humanitaire, social, les pompiers, le sou des écoles, Oron et patrimoine

DIT que chaque association de la commune aura le droit d'utiliser gratuitement la salle quelque soit le type de manifestation organisé une fois par an.

Retenue en cas de dédite de location

Mme GUEDENET évoque les cas des dédites de location de la salle polyvalente qui ne sont pas prévues par le règlement actuel.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE de fixer le montant des pénalités en cas de dédite de la façon suivante :

60 euros si le demandeur reloue la salle dans l'année

100 euros si la salle n'est pas relouée

MARCHE ASSURANCES

Monsieur PELISSIER, Maire, rappelle au Conseil la procédure de marché adapté de service d'assurances engagée en 2005 avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Il explique que ce marché arrive à échéance le premier janvier 2010 et qu'il y a lieu par conséquent de lancer une nouvelle consultation.

Il fait part de la proposition du Cabinet HDG, consultant en matière d'assurances, qui s'engage à assister la commune lors de la passation de ce marché adapté pour une durée de quatre ans, moyennant la somme de 1350 euros TTC.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant cette affaire,

Le Conseil,

CONSIDERANT la complexité des contrats d'assurance

DECIDE de confier cette mission au cabinet HDG Consultant

SUSPENSION DU PLU/ETUDE HYDRAULIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait arrêté le 12.12.2008 la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, et que le dossier avait été transmis à la préfecture pour avis.

A la suite de l'examen de ce dossier par les services de l'Etat le 2 février 2009, la préfecture nous a fait savoir fin avril qu'elle émettrait un avis défavorable au document arrêté, principalement en raison des risques naturels et de la compatibilité avec le Schéma Directeur de la Région Grenobloise.

Afin de débloquer la situation, et de ne pas perdre le bénéfice des études entreprises depuis 5 ans pour le POS, Monsieur le Maire a demandé et a obtenu un rendez-vous avec le Sous Préfet et ses services le 27 mai.

Au cours de cette réunion à laquelle assistait également Monsieur BECT, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, et Monsieur BELLI-RIZ urbaniste ont été abordés les points de désaccord portant principalement sur la carte d'aléa et que pour sortir de cette impasse, il serait nécessaire de suspendre l'étude du PLU et d'engager des études hydrauliques complémentaires.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE :

De suspendre l'étude du PLU

D'engager des études hydrauliques complémentaires

De solliciter les subventions correspondantes

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété AVALET cadastrée ZB 144 sise 530 Route de Grenoble.(Actuellement magasin Matelec)

Le Conseil après délibération,

DECIDE de reporter sa décision à la séance prochaine

REFECTION DU STADE

Monsieur le Maire remercie les dirigeants de Formafoot qui, en préambule à la réunion du Conseil, ont présenté les actions éducatives et sportives de cette association. Il rappelle que le Conseil s'était engagé à mettre aux normes les dimensions, la sécurité, et l'éclairage du stade de foot, et s'était inscrit dans le programme de subvention du Conseil Général.

Compte tenu des festivités prévues lors du 10^{ème} anniversaire, en 2010 de cette association sportive, il conviendrait d'engager les travaux sans tarder.

Le Conseil après discussion,

DECIDE à l'unanimité de commencer les travaux dès cet été

COMPTE RENDU MANIFESTATION

FETE DE LA PECHE A LA TANNERIE

Comme chaque année les pêcheurs de la truite de ST BARTHELEMY organisaient samedi 6 juin à la tannerie « la fête de la pêche ».

En dépit d'une météo indécise, c'est de bonne heure et durant toute la journée que 52 fines gaules tentaient de prendre la truite de leur vie.

L'eau étant trouble, les prises furent rares. Le gagnant est Jérôme PECLIER.

La plus grosse truite 5kg500 s'est prise dimanche en fin de matinée par Charlène FRANDON qui n'est pas à son 1er coup d'essai (1 h d'effort). Je reconnais Charlène tu es vraiment une championne « bravo ».

Les petits de - 7 ans sont venus en nombre, pas un de bredouille « des vrais pros ».

Pour la 3ème année c'est encore une fille qui est sur la 1ère marche.

Où sont les garçons ?

Notre championne

Océane BRUCHON.

A noter le financement par la Mairie d'une partie des truites pour les jeunes.



De nombreuses récompenses furent distribuées : coupes, cannes à pêche, paniers, musette de pêche, sac à dos, tee shirts, casquettes, jeux de cartes, etc...

Nous remercions : Monsieur Christian NUCCI Conseil général, la municipalité, la Fédération de Pêche, la société de pêche, Yves BART garagiste, Pascal FRANCOIS-BRAZIER peinture tapisserie, Martial LHORME plombier, Gérard BECT flash, pisciculture MURGAT, crédit agricole centre est, Intermarché, APS distribution, magasin de pêche à la gare, Mme Patricia LE PAGE, SMB, Jean Michel PEROUZE, GROUPAMA, Bricomarché, menuiserie Hans DE GUITRE, MAT ELEC UVAIRAD, les membres de notre société, nos épouses et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique journée dédiée principalement aux enfants et aux jeunes.

Encore merci

Le Président Jeannot LAQUET .

PLUIE DE MEDAILLES POUR LE KUNG FU

C'est avec succès que les jeunes de l'association beurepaixoise de kung-fu Shaolin, qui intervient à Saint-Barthélemy, ont participé au championnat national enfants, qui se déroulait à Bourg-lès-Valence. Plusieurs d'entre eux sont revenus médaillés, dont Anthony DUCREUX, médaille d'or en catégorie 16 ans. Emma FAUCHON, Jesse PETREQUIN, Maeva DEBONDUWE et Cyril REINA sont revenus, pour leur part avec la médaille d'argent de leurs catégories respectives. Une bonne occasion pour ces jeunes de pouvoir se mesurer



L'A.C.C.A St Hubert a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 12 juin à la salle Tony Chabert, sous la présidence de Jeannot LAQUET qui a tiré un bilan positif pour la saison écoulée.

Les prélèvements ont été stables sauf pour le lièvre et la perdrix rouge.

La régulation du renard, battues et piègeurs agréés a été de 20 renards (15 adultes et 5 renardeaux).

Du rapport financier broché par le trésorier il ressort une gestion positive et saine.

Ouverture de la caille le samedi 29 août, dimanche 30 août, samedi 5 septembre et dimanche 6 septembre (4 journées) avec possibilité d'avoir un invité à chaque journée.

Ouverture générale le dimanche 13 septembre 2009 à 7 heures.

Le Président Jeannot LAQUET

MANIFESTATIONS



ST HUBERT ST BARTHELEMY

A.C.C.A

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUILLET 2009

BALL TRAP
au stade

Samedi 18 : à partir de 14 h + tir nocturne

Repas sous chapiteau : cuisses de grenouille, gratin dauphinois, fromage, dessert

Dimanche 19 : tir toute la journée

10 h coupes des présidents

Midi repas sous chapiteau : moules-frites, fromage, dessert

Réservation des repas « ouvert à tous » Jeannot LAQUET 04.74.84.76.68

NOMBREUX PRIX ET COUPES PLANCHES SPECIALES



BEAUREPAIRE le 13 juillet FEU D'ARTIFICE tiré du Centre de l'Île du Battoir

21 H départ du traditionnel défilé depuis la gare
22 H 30 tir du feu d'artifice depuis le parking de la salle polyvalente
23 H / 2 H bal populaire animé



QUE FAIRE CET ETE

CINEMA EN PLEIN AIR EN TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE



TARIF :

2 € pour les adultes
gratuit pour les - 18 ans

PISIEU Vendredi 10 juillet (derrière l'école) repli en cas de mauvais temps : Salle des fêtes, « Volt, Star malgré lui » film d'animation pour toute la famille

JARCIEU Vendredi 24 juillet (cour de l'école) repli en cas de mauvais temps : Gymnase, « Madagascar 2 » film d'Animation pour toute la famille

BEAUREPAIRE Vendredi 31 juillet à (cour de l'école Gambetta) repli en cas de mauvais temps : cinéma l'Oron, « La première étoile » Comédie pour toute la famille

REVEL TOURDAN Vendredi 7 août (Vers l'école (stade)) « Coco » Comédie pour toute la famille

COUR ET BUIS Vendredi 21 août (parking du stade de foot), « Les enfants de Timpelbach » Fantastique pour toute la famille

Renseignements

Centre de l'Île du Battoir 04 74 79 07 20



PISCINE INTERCOMMUNALE de BEAUREPAIRE

TARIFS 2009 à partir du 3 juillet

ENFANT moins de 8 ans accompagné	GRATUIT
TICKET D'ENTREE JOURNALIER	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	1,50 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	1,50 €
ADULTE	2,80 €
CARTE 25 ENTREES NON NOMINATIVES	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	25 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	25 €
ADULTE	50 €
FORFAIT SAISON	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	30 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	30 €
ADULTE	60 €
DIVERS	
CENTRES AERES du CIB et de l'OVIV	
CAMPEURS : une fois l'entrée acquittée, entrées et sorties à volonté au cours de la journée	GRATUIT

ETAT CIVIL

ERRATUM



le 16 avril 2009

est né Anthony Roger CAIRE

De David CAIRE
Domicilié lot le Clos vert,
815 route de Beaurepaire

Et Nadège Karine BERGER
Domiciliée à St Didier de la Tour

Félicitations aux parents

N° UTILES

En danger ?
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.119.gouv.fr

Violences conjugales
APPELEZ LE
3919

Le 3919 est
le numéro national unique
destiné aux victimes ou témoins
de violences conjugales.

Appel gratuit. Ouvert du lundi au samedi
de 11h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h.

Ne laissez pas la violence d'injure, d'intimidation,
psychologique, verbale ou physique, prendre le dessus.
stop-violence-femmes.gouv.fr

Forum

